

# Point presse primes énergie

---

Le contexte budgétaire extrêmement difficile auquel nous devons faire face est d'une difficulté sans précédent pour la Région comme pour la Communauté. A un point tel que beaucoup, sur le terrain, craignaient que la Région ne puisse faire face au paiement des primes « énergie » jusqu'à la fin de l'année. Un sentiment renforcé par le contexte de crise qui réduit considérablement la marge de manœuvre des gouvernements. Parallèlement, les demandes d'intervention ne cessent d'augmenter, ce qui est par contre une bonne nouvelle.

L'ajustement 2009 et l'initial 2010 ont été l'occasion :

- a) d'honorer financièrement les engagements du passé pour l'ajusté 2009
- b) de confirmer la déclaration de Gouvernement pour ce qui concerne l'initial 2010

## PRIMES ENERGIE

### En 2009

- En dépit de tous les sacrifices auxquels il faut consentir pour maintenir le budget hors de l'eau, la Région honorera bel et bien l'ensemble des promesses effectuées pour 2009 !
- C'est un effort financier conséquent que nous avons fait pour ajuster le budget initialement prévu.

### **Concrètement,**

- ➔ L'ensemble des demandes de primes répondant aux conditions d'octroi seront honorées dans les meilleurs délais.
- ➔ On évoque ici les investissements en matière de « chauffage » (chaudière basse température ou à condensation, pompes à chaleur,...), d' « isolation » (toits, murs, planchers, installation de double vitrage notamment), d'unité de cogénération ou encore de la réalisation d'un audit.

### A partir de 2010

- ➔ Le nouveau plan de primes, valable à partir de 2010, est en cours d'élaboration. L'idée maîtresse c'est de prioriser l'investissement.
- ➔ Comme le prévoit la déclaration de Gouvernement, nous entendons privilégier les aides répondant au meilleur rapport coût-gain énergétique pour la collectivité et faciliter leur accès aux personnes les plus sensibles aux augmentations des coûts énergétiques.
  - Eviter les déperditions énergétiques, c'est économiser de l'argent au quotidien. Une bonne isolation permet ainsi de réduire de 20 à 30% le montant de sa facture énergétique, tout en respectant la Planète.

## **PHOTOVOLTAÏQUE : UN SECTEUR QUI PROGRESSE**

J'ai d'abord le plaisir de m'exprimer aux côtés de celles et ceux qui représentent aujourd'hui cette filière importante, et au travail desquels je tiens à rendre hommage.

- Ce secteur représente aujourd'hui 600 emplois directs
- Il a bénéficié d'un soutien conséquent de la Région depuis quelques années.

Chacun de nous est aujourd'hui convaincu que le photovoltaïque est, comme d'autres, un secteur toujours en devenir et certes encore fragile, mais, à la différence d'autres, nous pensons que les progrès technologiques et les gains de productivité annoncés dans ce secteur permettent d'envisager son émancipation du dispositif des primes.

C'est donc un régime spécial concerté avec les acteurs de terrain que nous allons mettre en œuvre pour déployer cette émancipation progressive, en sorte qu'en 2010, le photovoltaïque continue d'être soutenu notamment par le mécanisme des certificats verts, (comme c'est aussi le cas en Flandre et à Bruxelles).

### **Pendant cette phase transitoire :**

Comme chacun le sait, la procédure en matière de primes photovoltaïques est différente des autres.

On sait qu'il faut d'abord que le gestionnaire de réseau remette son avis (le délai est variable mais généralement d'un mois), et ensuite que la Commission Wallonne pour l'Energie (CWAPE) vérifie le dossier et notifie la décision. La CWAPE dispose d'un mois pour ce faire, à défaut de quoi sa décision est réputée favorable.

**Dès lors, pour garantir la prime au maximum de personnes, nous allons :**

#### ***Jusqu'au 31/12/09***

- ➔ Rien ne change. Comme prévu, tous les dossiers qui ont obtenu une notification de la CWAPE avant le 31 décembre 2009 bénéficieront de la prime à concurrence de 3.500 euros maximum.

#### ***Du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 28/02/2010***

- ➔ Pour ceux qui n'auraient pas reçu de notification de la CWAPE au 31/12/2009, nous garantirons la prime à ceux qui la recevront jusqu'au 28/2/2010.
- ➔ Seule condition à remplir si on est dans ce cas là : qu'un acompte ait été versé à l'installateur avant le 6 octobre 2009.

Cette date n'a pas été arrêtée au hasard. Elle a été calculée en fonction des délais moyens et légaux de notification par le gestionnaire de réseau et la CWAPE. (L'examen des dossiers par la CWAPE est

suspendu le 23 décembre. En considérant un mois calendrier comme délai de notification, cela nous amène au 23 novembre. Si on tient compte du délai moyen de notification par le gestionnaire de réseau, on arrive aux environs du 5 octobre).

### ***Après le 28 février 2010 ?***

- ⇒ Si le sens des responsabilités budgétaires et environnementales nous oblige à faire des choix budgétaires, il nous impose aussi d'envoyer un signal clair à nos concitoyens qui décident d'investir dans le photovoltaïque.
- ⇒ Nous maintenons notre soutien structurel à la filière solaire photovoltaïque en Région wallonne en poursuivant :
  - le régime de faveur actuel des certificats verts pour la production solaire photovoltaïque. Ce mécanisme, lancé en Wallonie sous l'arc-en-ciel, est essentiel pour rémunérer la production d'électricité verte. **Nous poursuivrons et pérenniserez ce soutien nécessaire pour garantir la rentabilité des investissements photovoltaïques.**
  - Le compteur qui tourne à l'envers, autrement dit l'injection dans le réseau de distribution des surplus d'électricité photovoltaïque par rapport à la consommation des ménages.
- ⇒ Nous nous engageons également à mettre en place une concertation permanente et structurelle avec les acteurs de la filière afin que la réduction des aides ne fragilise en aucun cas le déploiement de cette filière prometteuse. La Région s'engage à créer et maintenir les conditions nécessaires pour que les acteurs de la filière puissent poursuivre leur développement et puissent ainsi continuer à créer de l'emploi et de la valeur.
- ⇒ Nous affirmons ainsi notre volonté de pérenniser et développer la filière en garantissant un soutien structurel, et non des mesures ponctuelles (néfastes à l'image et au développement de l'industrie photovoltaïque) auxquelles sont assimilées les primes.

Parallèlement, nous développons une vision stratégique pour engager notre région dans le « solaire gagnant », notamment :

- En inscrivant le solaire photovoltaïque dans les efforts de recherche et de développement prévus dans le plan Marshall 2.Vert.
- En privilégiant le déploiement du photovoltaïque là où son rendement peut être optimisé, notamment sur les grandes surfaces de toitures bien exposées au soleil (bâtiments publics, etc.).
- En encourageant les systèmes intelligents de gestion des petites productions décentralisées notamment photovoltaïques.